



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

PAIP: PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION PROFESSIONNELLE

Les origines de la création

La Plateforme d'accompagnement à l'Inclusion Professionnelle a été créée en 2012. Elle fait suite à une **étude académique sur le devenir des jeunes élèves** sortants des dispositifs ULIS de lycées professionnels qui a abouti à la conclusion suivante :

L'insertion professionnelle en milieu ordinaire des jeunes sortis des dispositifs ULIS Lycées professionnels (porteurs de troubles importants des fonctions cognitives et/ou des troubles psychiques) est presque inexistante malgré les différents dispositifs d'insertion professionnelle.

Les jeunes sortis d'ULIS, bien que formés à des métiers, possédant des compétences et capables d'intégrer une entreprise, n'étaient pas présents sur le marché de l'emploi en raison principalement d'une absence d'accompagnement dans leurs démarches administratives et d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

A ce jour, ces jeunes adultes restent encore un « **nouveau public** » arrivant sur le marché de l'emploi, comme ils l'ont été, il y a une vingtaine d'années, au sein de l'école dite ordinaire. Ils ne sont connus ni par les entreprises, ni par les dispositifs de droit commun accompagnant les demandeurs d'emploi. Ils ne sont, pour le moment, pas « attendus » comme de potentiels « salariés » et la réponse ou l'option la plus récurrente de la part des professionnels de l'insertion reste bien souvent celle du milieu protégé.

La mission première

L'objectif de la PAIP est de faciliter cette insertion professionnelle en milieu ordinaire:

- en soutenant ces jeunes adultes par un accompagnement individualisé qui prenne en compte les différents freins de tous ordres mais aussi les points forts souvent ignorés ou minimisés.
- en communiquant auprès des opérateurs du droit commun sur ce nouveau public de demandeurs d'emploi, sur la prise en compte de leurs besoins spécifiques
- en travaillant de façon collaborative avec les différents acteurs liés au projet professionnel du jeune en tenant un rôle de coordonnateur de projet

La PAIP vient en appui de l'accompagnement des opérateurs de droit commun en proposant de compenser les « manques » du système par rapport aux besoins des jeunes.

NOTRE SPECIFICITE

Organisation

La PAIP est une plateforme créée à l'**initiative du service ASH** (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves handicapés) de l'académie de Toulouse. Elle est pilotée par un chef de projet, Inspecteur-Conseiller technique sur la scolarisation des élèves en situation de handicap au sein des lycées professionnels de l'Académie de Toulouse.

La PAIP est portée par le **GIP FCIP** (Groupement d'Intérêt Public pour la Formation et Certification pour l'Insertion Professionnelle) du rectorat de Toulouse). Les « professionnelles terrain », chargées de mission Insertion Handicap et la coordinatrice de la plateforme sont des **spécialistes de l'accompagnement à l'insertion professionnelle de jeunes adultes demandeurs d'emploi** et non pas des enseignantes. Elles sont soutenues par une chargée administrative et financière pour la gestion des dossiers.

La PAIP accompagne les jeunes élèves devenus de jeunes demandeurs d'emploi à la sortie du lycée vers **l'emploi en milieu ordinaire**.

Postulat

Ce qui anime la PAIP :

- Envisager la possibilité d'intégrer le milieu ordinaire jusqu'à preuve du contraire
- Ne pas appréhender le jeune par son handicap mais par la globalité de ce qu'il est, en prenant en compte les obstacles liés à son handicap, tout comme les points forts liés à ses compétences et à sa motivation,
- Envisager un accompagnement global et prendre en compte les obstacles non liés directement au handicap (mobilité, financiers, etc.)
- Adapter les modalités d'accompagnement aussi bien dans la forme que dans le fond
- Accompagner de façon individualisée et opter pour une approche systémique

UNE MISSION ACADEMIQUE

La PAIP a pour mission d'accompagner tous les jeunes sortants des dispositifs ULIS Lycées professionnels de l'académie de Toulouse qui en font la demande.

Notre petite équipe de chargées de mission, installée dans des bureaux basés au rectorat de Toulouse, essaie **d'assurer un suivi individuel de même qualité sur toute l'académie** via:

- Création et développement d'une plateforme numérique (en cours)
- Réseau de professionnels en libéral sur des métiers définis (éducateurs spécialisés, psychologues, etc.) pouvant être financés par une enveloppe FSE (sous certaines conditions)

NOTRE ACCOMPAGNEMENT / NOS PRATIQUES

- **Accompagner les jeunes et leurs familles vers une inscription à Pôle emploi** puis évaluer ensemble la pertinence d'une orientation vers la Mission locale ou Cap emploi. Chaque situation étant spécifique, le choix dépendra de différents facteurs évalués conjointement avec le jeune et la famille.
- **Créer des contacts et des liens réguliers (textos, mails, appels visios...)** entre le jeune adulte et la chargée de mission, liens indispensables à la mise en œuvre et réussite des projets. Le jeune, soutenu par les familles quand cela est nécessaire, doit être proactif, avoir des contacts réguliers avec sa référente PAIP afin de permettre à cette dernière un accompagnement optimal.

- **Accompagner le jeune à passer du statut de lycéen à celui de jeune adulte demandeur d'emploi**, démarche commune des référentes PAIP mais aussi de la famille.
- **Cibler, prospecter, activer les entreprises** en vue de stages et embauches. Exploiter le marché de l'emploi.
- **Effectuer un rôle d'interface, de médiation voire remédiation** entre les jeunes et les entreprises
- **Proposer un suivi des stages en entreprises** en fonction des besoins ou demandes du jeune, des familles, des partenaires ou des entreprises.
- **Proposer un suivi sur des formations** dans lesquelles sont engagés les jeunes adultes en fonction des besoins, sur demande des jeunes, des familles, des partenaires ou des organismes de formation.
- **Développer des temps de coaching ou de formations** en petits groupes sur différentes thématiques liées au monde du travail.
- **Etre en lien régulier avec les familles** : informer, être informé, mutualiser les réseaux d'entreprises, partager les informations importantes.
- **Développer le travail en partenariat** : mettre en place des actions complémentaires et non pas des efforts en parallèle pour éviter des actions contre productives et contradictoires. Il est donc indispensable de communiquer sur toute nouvelle information, tout changement de statut, de projet, de nouveaux acteurs ou partenaires associés au projet d'insertion professionnelle.

En fonction des situations, la communication écrite sera privilégiée (textos /mails) pour des raisons de praticité et de réactivité et s'applique aussi bien à la PAIP qu'aux jeunes et aux familles. **Bien entendu la communication orale** (appels téléphoniques, entretiens physiques) **est au centre des pratiques d'accompagnement.**

LES MOYENS ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

- **Outils de recherche d'emploi** classiques: CV, lettre de motivation et travail sur différents types d'entretiens professionnels.
La chargée de mission, en fonction des besoins, prend en charge la construction et rédaction de ces différents outils et les adapte en fonction des objectifs et destinataires.
- Activation et développement de notre **réseau professionnel**
- **Partenariat** avec les opérateurs de droit commun et les opérateurs spécialisés dans le handicap (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, MDPH, Agefiph, CFA, CFAS etc.)
- Mise en place de **stages en entreprise*** dont les objectifs sont variés :
 - Éviter de rester en situation « maison » (rupture sociale, perte de compétences, etc.)
 - Maintenir les compétences acquises, les développer, en acquérir de nouvelles
 - Acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire, savoirs -être et savoir-devenir
 - Valider le contexte de travail le plus adapté à l'expression des compétences des jeunes (horaires, taille entreprise, type d'organisation, aménagements, etc...)

- Valider ou invalider un projet professionnel
- Valoriser ses compétences auprès des employeurs,
- Démontrer ses compétences et son employabilité
- Déconstruire des représentations sur le handicap

* stages non rémunérés, mais **facteurs d'embauche**

➔ **Finalité** : envisager, négocier, signer un contrat de travail

ALTERNANCE

- ➔ Aide à la recherche d'entreprise
- ➔ Aide à la prise de contact avec l'entreprise ciblée par le jeune et la famille
- ➔ Aide à la mise en place des contrats d'un point de vue technique (lien avec partenaires)
- ➔ Aide à la mise en place des accompagnements pédagogiques quand nécessaire
- ➔ Aide à la mise en place des aménagements pédagogiques (CFA et Organismes de formation)
- ➔ Aide à la mise en place d'un accompagnement individualisé quand nécessaire et possible
- ➔ Lien et travail collaboratif avec les différents acteurs en lien avec le projet (formateurs, employeur, tuteur, référents CFA ou OF...)
- ➔ Accompagnement de soutien à distance en collaboration avec services de soin si nécessaire (motivation, communication interpersonnelle, codes entreprise, droit du travail, etc.)

Tout au long de la durée du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la PAIP s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la réussite du projet dans la mesure où toutes les modalités évoquées sur ledit document sont respectées. Le gage d'un accompagnement réussi est que la chargée de mission soit informée en temps réel et en continu de tout changement ou difficulté.

La PAIP réajuste son fonctionnement régulièrement. A partir des besoins et des expériences d'accompagnement, elle développe de nouvelles méthodes ou pratiques pour répondre aux difficultés rencontrées.

INTEGRER LA PAIP / ETRE ACCOMPAGNE PAR LA PAIP

Du lycée à la PAIP

La PAIP anticipe les sorties ULIS des lycées professionnels par un travail de lien avec les coordonnateurs d'ULIS et les enseignants référents de scolarité de l'académie. Une Conseillère pédagogique assure le lien direct avec tous les coordonnateurs de l'académie de Toulouse.

Les étapes préalables :

- 1- Les coordonnateurs ULIS présentent la PAIP au jeune et à sa famille
- 2- La famille et le jeune souhaitent que le jeune soit accompagné dans cette phase transitoire entre le lycée et l'emploi
- 3- La PAIP se met en lien avec les familles
- 4- Elle Récupère via les coordonnateurs ULIS les documents indispensables pour l'accompagnement par la PAIP :
 - Copie de la carte d'identité
 - Notification MDPH pour une orientation en ULIS LP

- Fiche « lien ULIS – ASH Académique »

5- Entamer des démarches administratives avec le jeune et sa famille dès fin juin :

- Si ce n'est déjà fait, une demande de RQTH (**Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**) auprès de la MDPH et si possible obtenir la notification de dépôt de dossier
- Inscription à Pôle Emploi dès la sortie du lycée

La PAIP est financée, en partie, par le FSE (Fonds Sociaux Européens), un dossier administratif doit donc être créé préalablement à l'entrée sur la plateforme :

Documents à présenter lors du premier rendez-vous avec la PAIP :

- **Carte nationale d'identité** recto verso en cours de validité
- **RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé)** en cours de validité
- **Notification AAH** (accord ou refus) si demandée
- **Attestation Pôle emploi** (datant de moins d'un mois)

6- Complétude d'un questionnaire FSE lors du premier rendez-vous

7- Complétude du document "Demande d'appui PAIP"

Dès que le dossier est complet l'accompagnement PAIP peut commencer

LES CONSEQUENCES AU CHANGEMENT DE STATUT DU JEUNE

Conséquences directes de la sortie du lycée, le changement de statut engendre des modifications organisationnelles:

- ➔ la fin du service gratuit des taxis
- ➔ la fin d'un emploi du temps scolaire, la fin des vacances scolaires
- ➔ Inscription et actualisation auprès de Pôle Emploi
- ➔ droits et devoirs du demandeur d'emploi (dont recherche d'emploi en milieu ordinaire)
- ➔ posture professionnelle attendue (en prenant en compte le handicap)

FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT PAIP

Chaque accompagnement **débute** à la fin de l'année scolaire :

- ➔ Sortie du lycée
- ➔ Inscription à Pôle emploi
- ➔ Complétude du dossier
- ➔ Démarrage accompagnement

Au 31 décembre de l'année en cours, suite à un bilan de situation, l'accompagnement est reconduit pour une année civile. Des points de situation sont faits tout au long de l'année en fonction des besoins, la communication et la collaboration étant au cœur de nos pratiques.

L'objectif de l'accompagnement est de mettre en œuvre les projets de façon **concrète et évolutive**. La mise en place d'actions positives soutenues par une communication et un travail collaboratif entre le jeune, la famille et la PAIP, sont indispensables.

A défaut (pas de lien, pas de demandes, pas de réponses) **la PAIP considérera qu'il n'a pas de besoin d'accompagnement**, celui-ci prendra donc fin de fait, de façon automatique et tacite **dans les trois mois suivants la dernière relance de la PAIP.**

Lorsque le jeune est en emploi et que la situation est stable : possibilité de relais **d'accompagnement** par **l'association Pénélope**

Pénélope : association « parrainant » les jeunes accompagnés initialement par la PAIP et en emploi. La PAIP présentera l'association et se chargera de la mise en relation si besoin

Contacts :

PAIP- Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle
Rectorat de l'Académie de Toulouse
75, rue Saint Roch
31400 TOULOUSE
paip@ac-toulouse.fr